

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 100

présenté par

Mme Anthoine, M. Quentin, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Corneloup, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Cattin, M. Cinieri, M. Breton, Mme Valentin, M. Perrut, M. Vatin, M. de la Verpillière et
M. Brun

ARTICLE 38

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions de cet article ont déjà été adoptées par l'article 16 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Cet article n'a donc plus de raison d'être et il convient de le supprimer.